

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 NOVEMBRE 2019**

Etaient présents :

M. Armand Christian, Maire, Président de séance,
Mme Blanc Dominique, MM. Debard Jérémie, Lévrier Bernard, adjoints
Mmes De Jésus Catherine, Hugon Denise, Pensec Catherine.
MM. Blanc Jeremy, Girod Claude, Peray Pierre-Alain Conseillers Municipaux,

Etaient absents excusés :

Mme Ferrollet Françoise (pouvoir à M. Blanc Jérémie),
MM. Blanc Alain, Desmaris Christian.

Etaient absents :

Mmes Bossy Virginie, Quinio Jeanne.
M. Davis Andrew.

1. **Election du secrétaire de séance : Mme Hugon Denise est élue secrétaire de séance.**
2. **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2019 : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**
3. **DELIBERATIONS**

3.1. BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1

RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

3.2. DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR CREANCES IRRECOUVRABLES

exercice pièce	réf pièce	Imputa tion	Nom du redevable	Montant restant	Motif de la présentation	Observations	Montant à présenter en non-valeur
2009	T 32	7788	Monniot Jimmy	154,85	Poursuite sans effet	Accepté	154,85
2014	T 119	70688	Jardins de Sarah	60	Poursuite sans effet	Accepté	60.00
2015	R 285 120		Perard Jonathan	4,5	RAR inférieur seuil poursuite	Accepté	4.50
2016	R-154-71		Gabriel Robez Lydia	0.87	RAR inférieur seuil poursuite	Accepté	0.87
2016	R-109-67		Gabriel Robez Lydia	0.87	RAR inférieur seuil poursuite	Accepté	0.87
2017	R-158-114		N Togue Willy	0.50	RAR inférieur seuil poursuite	Accepté	0.50
				221.59			221.59

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

Au Vu de l'état des créances irrécouvrables dressé le 11 février 2019 par notre receveur municipal, le Trésorier Principal du Centre des Finances Publiques de Gex, et des pièces jointes motivant sa demande d'admission en non-valeur (liste n° 3244050211),

ACCEPTE l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées, d'un montant de 221.59 € proposés pour l'exercice 2019.

DIT que cette somme allouée en non-valeur, d'un montant de 221,59 € sera imputée au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » sur les crédits ouverts au budget primitif 2019.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.3. CONVENTION DE SERVITUDE PASSAGE EAU PLUVIALE RUE DU BRANLANT

Monsieur le Maire rappelle l'avis favorable pour le permis de construire de 2018, Rue du Branlant concernant la parcelle F 2405p, n° 00128818B0034 de Monsieur CARRONDO.

Monsieur le Maire indique que selon les termes du permis, les eaux pluviales se raccordent sur le fossé de la rue du Branlant, côté droit en descendant.

Monsieur le Maire précise que pour faire ce raccordement il aurait été nécessaire de réouvrir la route qui vient d'être rénovée.

Monsieur le Maire présente le courrier du cabinet notarial GAUVIN-BERROD lui demandant, dans le cadre de la convention de servitude entre les propriétés CARRONDO et YLDIRIM, de financer l'acte notarié qui créera la servitude de passage entre Monsieur CARRONDO et Monsieur YLDIRIM, permettant de faire passer les eaux pluviales de la propriété Carrondo sur celle de la propriété Yildirim pour se raccorder sur le fossé en bord de la Départementale 989.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

ACCEPTE de financer l'acte notarié qui créera la servitude de passage des eaux pluviales entre Monsieur CARRONDO et Monsieur YLDIRIM.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer les documents à intervenir et tout document y afférent.

APPROUVEE A LA MAJORITE (10 voix pour – 1 voix contre)

3.4. INTERCOMMUNALITE – DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INITIATIVE FORESTIERE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune est membre du Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière. Ce syndicat a fonctionné depuis son origine sur ses fonds propres sans jamais faire appel à la cotisation de ses communes membres. L'essentiel de ses dépenses était consacré à l'élaboration de la Charte forestière puis au cofinancement de l'animation de cette Charte, animation portée à ce jour par Haut-Bugey Agglomération HBA.

Monsieur le Maire indique qu'à compter de cette année, les fonds propres en fonctionnement sont épuisés et la procédure de reversement du solde excédentaire d'investissement en fonctionnement, telle qu'elle avait été votée en 2018, n'a pas été autorisée par les Ministères des Finances et de l'Intérieur et ce, malgré le fait que le budget disposait de plus de 31 000 Euros en investissement sans perspectives de dépenses à cette section.

Monsieur le Maire précise que dès lors, il ne restait plus que deux solutions : solliciter les communes pour une cotisation annuelle, à hauteur de 28 000 Euros environ, ou bien procéder à la dissolution du SIIF.

Lors d'une réunion en sous-préfecture le 29 avril dernier, il a été proposé, d'un commun accord entre HBA, la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien et de celle de Bugey Sud, la dissolution du SIIF avec reversement de l'actif et du passif à HBA qui assure déjà le portage financier de l'animation de la Charte Forestière du territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5212-33, L5211-25-1 et L5211-26

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 novembre 2005 modifié, portant création du SIIF

VU la délibération n° 2019-09 en date du 5 juillet 2019, du Comité syndical du SIIF décidant de la dissolution du SIIF,

CONSIDERANT qu'un syndicat peut être dissous par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres,

APPROUVE la dissolution du syndicat à compter du 1^{er} janvier 2020.

ACCEPTTE les conditions de liquidation du syndicat, telles que décrites ci-après :

➤ **AFFECTATION DU RESULTAT** : le résultat comptable sera affecté à Haut-Bugey Agglomération qui reprendra les droits et obligations de ses communes membres, qui étaient membres du SIIF.

A ce jour, le résultat comptable est estimé, compte tenu du budget primitif 2019, à

▪ Section de fonctionnement : déficit de 28 042.90 Euros

▪ Section d'investissement : excédent de 46 644 Euros

● **SOLDE POSITIF** : 18 601.10 Euros

➤ **REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF** : l'actif et le passif seront reversés à HBA à après les vérifications d'usage auprès de la trésorerie d'Oyonnax, comptable assignataire des comptes des deux collectivités.

➤ **REPARTITION DE L'EMPRUNT** : SANS OBJET

➤ **TRANSFERT DE PERSONNEL** : SANS OBJET

➤ **ARCHIVES SYNDICALES** : elles seront récolées et transmises à HBA, après visa de l'Archivistes de l'Ain.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au préfet de l'Ain en vue de l'arrêté de dissolution dudit syndicat.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

4. POINTS DIVERS

4.1. COLLEGE

4.1.1. Devant « l'anarchie » régnant lors de la fin des cours le soir et le mercredi midi une signalétique sera mise en place avec une interdiction de stationner, pour les véhicules légers, sur le rond-point devant l'entrée du collège.

4.2. VOIRIE – ORDURES MENAGERES

4.2.1. Compte-rendu de la Réception des travaux rue du Branlant – chemin de Brandou du 31/10/2019.

Réunion en vue de réceptionner les travaux et de solder le marché de travaux. La Commune fera valoir ses droits de manière raisonnable pour l'application des pénalités de retard.

4.2.2. Compte-rendu de la réunion du 08/10/2019 sur le stationnement communal.

Suite à l'intervention de Monsieur Régis Blanc lors du conseil municipal d'octobre, une réunion s'est tenue en présence d'élus, de la Police Pluri communale et des services techniques en vue d'aborder la problématique de la circulation et du stationnement. La problématique étant surtout concentrée sur Logras.

Le principe d'un arrêté réglementant l'ensemble de la commune en matière de stationnement non autorisé a été retenu. Une proposition financière sera faite pour la mise en place de panneaux à l'occasion de la prochaine décision modificative ou du budget 2020.

Une phase de test, retenant le principe de la prévention plutôt que de la répression, sera assurée au démarrage de cette nouvelle réglementation.

4.2.3. Compte-rendu de la réunion du 17/10/2019 pour la mise en service des containers route de Pougny.

Une quinzaine de personnes étaient présentes pour cette réunion traditionnelle de présentation préalable à la mise en service des CSE secteur route de Pougny. La mise en service était programmée le 31/10/2019.

4.2.4. Compte-rendu de la commission du 31/10/2019 concernant la voie verte.

- Voie verte

Réunion commune avec la mairie de Farges.

A noter que la SNCF a été relancée concernant l'autorisation administrative.

Etude des détails techniques concernant spécifiquement les ouvrages d'art, les aires de retournement, 1,40 m de largeur en Salève, structure 30 cm de hauteur, accotements en terre, pierre, puis terre végétale, dispositifs de chicanes au droit des traversées de route.

Planning : Mise à jour du dossier SNCF + appel d'offres en décembre 2019.

- Régularisations foncières dans le cadre de travaux.

Ce point sera réabordé à l'occasion du prochain conseil municipal car il comprend des dispositions financières à intégrer dans une décision modificative budgétaire.

4.2.5. Point sur les travaux du chemin piéton entre les appartements du collège et l'IME.

La Régie des eaux a réalisé une extension du réseau d'eaux usées en vue de desservir le projet d'AST Group. Il est proposé que la commune profite de ces travaux pour faire un cheminement piétonnier entre le chemin du four à Chaux et les établissements scolaires pour un montant estimatif de 12 082,00 € HT.

4.2.6. Point sur les travaux du Crêt pour l'alimentation des fontaines.

Conformément à l'application du budget 2019, la commune a fait réaliser les travaux de création d'un réseau de fontaines sur le chemin du Crêt et Chemin de la Landine. Les travaux sont terminés.

4.3. BUDGET – FINANCES

4.3.1. Ligne de trésorerie

En caisse le 31 octobre 2019 : 1 024 601,02 €.

Depuis le mois de janvier nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

4.3.2. Réalisation du budget investissement

Tiers	Objet	Réalisé
MANUTAN	Tabouret à roulettes pour ATSEM	129,60
MANUTAN	3 armoires à pharmacie 2 portes pour l'école	502,80
SAXOD	Vaisselle nouveau Self-Service Restaurant Scolaire	5 100,78
SAXOD	complément vaisselle 204 cuillères dessert+108 café nouveau Self-Service restaurant scolaire	272,59
SAXOD	complément vaisselle 144 coupelles 3 cuillères nouveau Self-Service restaurant scolaire	343,51
SAXOD	12 plateaux polyester gris nouveau self restaurant scolaire	72,00
SAXOD	24 plateaux polyester gris nouveau self restaurant scolaire	144,00
SAXOD	complément vaisselle 42 ravier 84 soucoupes 52 gobelets 1 spatule nouveau Self-Service restaurant scolaire	205,34
DIMA	CP1/DGD LOT 8 Portail clôtures mobiles PGI réhabilitation pastorale Gralet Poutouille	6 387,98
BONGLET	CP5 SIT 09/19+rév.prix 312.84€HT LOT 08 Cloisons doublage Faux Plafonds Peinture extension école	14 757,66
PLOMB ELEC	CP9 SIT 09/19+rév.prix 280.73€HT LOT16 Electricité extension école	17 180,44

Tiers	Objet	Réalisé
Etanchéité Dauphinoise	CP2 SIT 06/19+rév.prix 128.98€HT LOT 05 Etanchéité extension école	7 525,01
Weishaupt/ Géoforage GPT	CP5 SIT 08/19 sous-traitant forage LOT 15 PLOMB ELEC Chauffage sanitaire ventilation extension école	14 274,82
PLOMB ELEC	CP5 SIT 08/19+rév.prix 442.35€HT+TVA sous-traitant Weishaupt LOT 15 Chauffage sanitaire ventilation extension école	10 383,92
TOSCO	CP4 SIT 09/19+rév.prix 241.74€HT LOT 03/04 charpente couverture façade bardage bois extension école	17 658,47
DEKRA Industrial	CP9 phase5 réalisation chantier M+8 & 9 Contrôle technique extension école	1 540,80
LAMPERTICO	CP3 SIT 09/19+rév.prix 263.39€HT LOT 07 Serrurerie métallerie extension école	12 958,63
MARTIN LUCAS	CP2 SIT 09/19+rév.prix243.21€HT LOT 12 Carrelage faïences extension école	15 652,45
Menuiserie de l'Ain	CP5 SIT 09/19 +rév. prix 893.37 € HT LOT 09 Menuiserie intérieure extension école	45 740,78
OPUS Ingénierie	CP8 90%EXE ET-0%EXEC-75%DET-75%OPC Tr Ferme MOE économiste extension école	2 655,50
DEKRA Industrial	CP10 phase5 réalisation chantier M+10 contrôle technique extension école	770,40
		174 257,48

4.4. NOUVELLE ECOLE

4.4.1. Point sur les travaux et sur le bilan financier.

Les travaux avancent toujours cahin-caha la faute essentiellement au plombier.

Pour l'instant le bilan financier laisse apparaître une moins-value de 27 000 €. HT, hors actualisation obligatoire des prix qui devrait approcher les 80 000 €.

4.5. BATIMENTS COMMUNAUX

4.5.3. AD'AP

4.5.3.1 Vestiaires de football

4.5.3.1.1. Le préventionniste du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a classé les vestiaires en Installation Ouverte au Public (IOP) ce qui fait qu'à ce jour, hormis l'école, en cours de restructuration, tous les bâtiments publics sont conformes aux normes « handicap ».

4.6. CONTENTIEUX

4.6.1. Desforges

4.6.1.1. Courrier de la cour Administrative d'Appel nous informant que l'instruction est close.

4.6.2. Balland

4.6.2.1. Compte-rendu de la réunion avec l'AVEMA (Aide aux Victimes Et Médiation dans l'Ain) du 30/10/2019.

4.7. ZONE COMMERCIALE ET ARTISANALE DE PRE MUNNY

4.7.1. La Communauté d'Agglomération du Pays de Gex (CAPG) s'engage à réaliser des cheminements doux et à sécuriser le carrefour rue de la Pompe dans le 1er semestre 2020.

4.8. GENDARMERIE

4.8.1. La 1^{ère} réunion de rencontre de la Gendarmerie avec la population a eu lieu à la Maison des Associations, le 28/10/2019 sans grand succès. Si la gendarmerie tient à renouer le contact avec les gessiens, il faut qu'elle nous transmette des plannings de présence réguliers afin de pouvoir les communiquer.

4.9. PATURAGES DU GRALET ET DE LA POUTOUILLE

4.9.1. Point sur les travaux.

Les travaux sont terminés avec pour le Gralet la réalisation de l'étanchéité de la citerne et la pose des clôtures. La réception de ces travaux aura lieu le mercredi 6 novembre 2019.

4.9.2. Courrier de la Région qui nous informe que les travaux prévus, de l'ordre de 150 000 €, seront bien subventionnés aux alentours de 70 % avec des fonds européens pour 52 500 €, 24 140 € de subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 12 611,59 € du Département et 15 768,40 de la CAPG.

4.10. FOOD TRUCK

4.16.1. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la venue d'une crêperie ambulante 3 jours par semaine sur l'aire de retournement de Logras.

4.17. ONF

4.17.1. Finalement la vente d'automne des douglas des bois de Ban a été conclue à 58 000 €.

5. COMPTES RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

5.1. COMMISSION URBANISME

5.1.1. Décisions favorables

Déclarations Préalables

- DP19B0047, RANDOT Laurent à Péron, construction d'une piscine et d'un abri de jardin, arrêté favorable le 8 octobre.
- DP19B0051, SASU RMB à Péron, division parcellaire, arrêté favorable le 8 octobre.
- DP19B0011, RANDOT Laurent à Péron, construction d'une piscine et d'un abri de jardin, arrêté de retrait le 9 octobre.

Permis de Démolir

- PD19B0001, SNCF RESEAU représentée par Mme HANIQUE Danielle à Logras, démolition totale d'un bâtiment, arrêté de retrait d'un permis de démolir le 7 octobre.

5.2. ASSOCIATIONS

5.2.1. Compte-rendu de la réunion du 03/10/2019 avec l'ensemble des associations communales pour la mise au point du planning des manifestations 2020.

Calendrier des fêtes : de plus en plus d'associations et de moins en moins de manifestations...

Vente de brioches : plusieurs demandes pour ne plus faire de portes à portes ; La décision a été prise de laisser le choix aux membres de faire un quartier ou de faire la vente devant Intermarché.

5.2.2. Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la Bonne Humeur du 17/10/2019.

Un nombre conséquent de musiciens en moins au sein de l'harmonie ainsi qu'à l'école de musique.

Des solutions sont cherchées pour essayer à ce que les enfants soient attirés pour prendre des cours, par exemple : cours d'éveil gratuits, présentations des instruments... Vu ce problème et en fonction des recettes du loto il n'y aura pas de vente de photos dans les deux communes.

6. COMPTES RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

6.1. CAPG

6.1.1. Compte-rendu du Conseil Communautaire du 24/10/2019.

La CAPG, dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité a attribué à la commune une subvention de 12 775 € pour l'aménagement de la voie verte.

6.1.2. Présentation du rapport annuel 2018 du prix et qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

6.2. REGIE DES EAUX

6.2.1. Point sur les travaux rue du Mail – Grand'Rue.

Le chantier a repris sur sa portion la plus compliquée, étroitesse et profondeur.

La commune a pris l'initiative de profiter de la tranchée du réseau eaux usées pour poser un tuyau PEHD de 63 mm en vue d'un futur réseau de fontaine depuis le réservoir du Paruthiol sur un linéaire de 240 ml pour 5 100 € HT.

La déviation sur la route de la combe de Péron pose problèmes en raison de la faible largeur de voie, du trafic et des conditions météo. En accord avec les services de la Régie des Eaux, un renforcement de l'accotement sera réalisé mercredi 06/11/19. Selon l'évolution, un alternat pourra également être mise en place, ceci afin de privilégier la sécurité des usagers.

6.3. PLUiH – SCOT – RLPI

6.3.1. PLUiH

6.3.1.1. Point sur la présence en mairie de M. l'enquêteur le 15/10/2019.

26 personnes ont rencontré M. le Commissaire Enquêteur.

6.3.1.2. Présentation des contributions de la commune avec un courrier généraliste et un courrier axé sur les emplacements réservés.

6.4. ECOPONT

6.4.1. Relevé des passages du mois d'octobre.

7. DIVERS

7.1. Prochain Conseil Municipal ordinaire : le 3 décembre 2019.

7.2. Célébration du 11 novembre : rendez-vous à 18h15 sur le parking de la salle Champ-Fontaine.

Séance levée à 22H20.